Une formation accessible sous différents statuts

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Intérêt pour l'apprenti

Rémunération mensuelle pendant 1 an (en formation et en entreprise) Insertion professionnelle facilitée Acquisition des compétences et des savoir-faire professionnels

Intérêt pour l'entreprise

Exonération totale ou partielle des cotisations patronales Aide de la Région aux employeurs : environ 1000 euros (Rhône-Alpes)

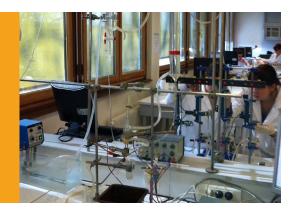
Crédit d'impôt : 1600 euros par apprenti (montants susceptibles de modifications)

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Destiné aux personnes de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats.

Peut ouvrir droit, pour l'employeur, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

Renseignements sur travail-emploi.gouv.fr



Informations pratiques

CONTACTS

Secrétariat pédagogique

Patricia LOIACONO 04 76 63 71 52 / patricia.loiacono@univ-grenoble-alpes.fr

Responsables pédagogiques

François BOUCHER

04 76 63 71 17 / francois.boucher@univ-grenoble-alpes.fr Jacques BODENNEC

04 72 43 11 71 / jacques.bodennec@adm.univ-lyon1.fr Thierry ROGER

04 78 87 25 33 / thierry.roger@vetagro-sup.fr

Formation Continue Alternance et Apprentissage

Sandrine GARBARINO

sandrine.garbarino@univ-grenoble-alpes.fr

LES PARTENAIRES

Université Grenoble Alpes - UFR de Chimie et de Biologie

chimie-biologie.univ-grenoble-alpes.fr

Université Claude Bernard de Lyon

www.univ-lyon1.fr

VetAgro Sup

www.vetagro-sup.fr







LICENCE PROFESSIONNELLE

TECHNOLOGIES EN PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE





Technologies en physiologie et physiopathologie

Le principal objectif de cette formation est d'apporter aux futurs diplômés des compétences solides et reconnues dans le domaine de l'expérimentation et de la santé animales :

- au niveau de la production, de l'élevage et du soin des différentes espèces animales,
- dans le cadre de l'ensemble des dispositions et des aspects techniques et pratiques liés à l'expérimentation et à la santé animale.

LES MÉTIERS APRÈS LA LICENCE

- Technicien en expérimentation animale
- Technicien de laboratoire d'analyse ou de contrôle et acteur de l'hygiène et sécurité
- Gestionnaire d'animalerie, technicien animalier qualifié
- Technicien en santé animale (aide soignant, aide opératoire et assistant anesthésiste)

SECTEURS PROFESSIONNELS:

Secteur privé

Centres de recherches en pharmacologie, toxicologie, entreprises de production et d'élevage d'animaux de laboratoire ...

Secteur public

 Organismes ayant recours à l'expérimentation animale...

CONDITIONS D'ADMISSION

Licence professionnelle ouverte aux titulaires d'un diplôme de niveau BAC+2 en Biologie :

- en formation continue
- en contrat d'apprentissage
- en contrat de professionnalisation

L'admission s'effectue sur dossier de candidature et entretien de motivation.

Contenu pédagogique de la licence

CALENDRIER

- 6 périodes de formation de 2 à 4 semaines, de septembre à juin
- 35 semaines de présence en entreprise

Formation théorique

- Mise à niveau
- biologie
- physiologie
- pathologie
- Acquisition des aspects éthiques, juridiques et règlementaires des interventions en expérimentation et santé animales

La formation délivre le certificat d'expérimentation animale de niveau 2



FORMATION TECHNOLOGIQUE ET COMMUNICATION

- Acquisition de capacités rédactionnelles et d'expression orale
- Anglais technique et professionnel (TOEIC)
- Démarche qualité et gestion des ressources

FORMATION PRATIQUE ET PROJET TUTEURÉ

- Acquisition des principales techniques de laboratoire
- biochimie
- biologie cellulaire et moléculaire
- Maîtrise des différents types de protocoles en expérimentation ou en santé animale
- Conduite de projets, autonomie et travail en équipe

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

- Intervenants du secteur professionnel
- Professeurs/enseignants/chercheurs d'Universités (Université Grenoble Alpes et Université Claude Bernard de Lyon)
- Enseignants Maisons Familiales Rurales de Moirans
- Enseignants de VetAgro Sup

La formation est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (http://www.rncp.cncp.gouv.fr/)